

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/72

DATE DE LA
CONVOCACTION

12/12/2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-huit décembre à vingt heures trente,**

DATE D'AFFICHAGE

12/12/2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

19/12/2025

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Michel MONTFERME, Anne-Lise AUFFRET, Françoise HALOT.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Éric FRANÇOIS donne pouvoir à Serge CASERIS, Pascal CRINCKET donne pouvoir à Achille CHOAY, Élisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Sandrine MARCHAND, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET, Marc LAUG donne pouvoir à Françoise HALOT.

PRESENTS : 17

VOTANTS : 25

ABSENTS : Monique CARUSO, Paul BITAUD, Bruno PAUL-DAUPHIN, Patrick SCHMITT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cyriac MILLOT

**OBJET : INTEGRATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS LE BUDGET
PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-1, R.2221-48 et R.2221-90.

VU Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe Assainissement.

Vu Le résultat de fonctionnement du budget annexe Assainissement, faisant apparaître un excédent de + 21.505,64€.

CONSIDERANT que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés;

CONSIDERANT que le budget annexe Assainissement a été clôturé par délibération n° 2024-51 du 03 octobre 2024.

CONSIDERANT que l'excédent constate à la clôture présente un caractère exceptionnel ;

CONSIDERANT qu'il est possible et opportun de reverser cet excédent au budget principal;

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/72

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE d'autoriser le comptable à solder les écritures du budget Assainissement n° 20102- Hélios comme suit

Débit 588 / Crédit 110 pour 21 505,64 euros,

Débit 45102 / Crédit 588 pour 21 505,64 euros,

le compte 45102 étant le compte de liaison de trésorerie entre le budget Assainissement et le budget Ville,

D'INTEGRER au sein de ses prévisions budgétaires au budget principal de la ville de l'exercice 2025 l'excédent 2024 du budget annexe Assainissement du montant du reversement de 21 505.64€.

La Commune de Mesnil le Roi doit délibérer de manière expresse pour intégrer le résultat de son budget annexe Assainissement dans son budget principal Ville.

En Recettes de fonctionnement :

R002 - Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : + 21 505,64€

En dépenses de fonctionnement

65888 – Excédent reversé par les services à caractère industriel et commercial : + 21 505,64€

	CHAPITRE	NATURE	BP 2025	DM2	TOTAL BP + DM
Résultat reporté excédent BA Assainissement 2024	R002	002	555 641,00 €	21 505,64 €	577 146,64 €
Autres charges de gestion courante	65	65888	794 652,00 €	21 505,64 €	816 157,64 €

Pour extrait conforme,

Le Maire



Serge CASERIS